

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DRH 6 G Formation et accompagnement des contrats aidés - Signature d'un avenant à la convention 2016 avec le Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.) de Paris.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5134-19-1 à L. 5134-19-5, L. 5134-20, L. 5134-110 à L. 5134-112 ;

Vu la délibération 2015 DRH 16-G en date du 23 novembre 2015, autorisant Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, à signer avec le Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (F.L.E.S.) une convention pour le financement des actions de formation des salariés en contrats aidés ;

Vu la convention signée, le 18 décembre 2015, entre le Département de Paris et le F.L.E.S. ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, soumet à son approbation le principe et les modalités d'un avenant à la convention avec le F.L.E.S. et demande l'autorisation de signer le présent avenant ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités d'un avenant à la convention 2016 signée entre le Département de Paris et le F.L.E.S.

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant à la convention 2016 entre le Département de Paris et le F.L.E.S.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 241 025 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6568, rubrique 913, du budget départemental de fonctionnement au titre de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO